

Fiche n° 5 : Changement de régime – Tarifs de restauration

I - CHANGEMENT DE REGIME

A la rentrée scolaire, il sera laissé la possibilité, au responsable financier, de changer de régime **jusqu'au lundi 16 septembre 2019 dernier délai.**

Le formulaire de changement de régime (situé dans le carnet de bord ou disponible à l'administration) sera à compléter et à signer par le responsable financier.

Les différents régimes :

- demi-pensionnaire 4 jours (4 repas par semaine),
- demi-pensionnaire 5 jours (5 repas par semaine),
- interne,
- externe.



Les changements de régime seront ensuite possible de trimestre à trimestre (voir dates dans le règlement intérieur ou dans le carnet de bord).

II- TARIF RESTAURATION 2019

FORFAIT ANNUEL DEMI-PENSION 4 JOURS

Trimestre	Nombre de jours de fonctionnement	Tarif Forfaitaire en €	Tarif journalier en €
Janvier-Mars 2019	40	120,80 €	3,02 €
Avril-Juillet 2019	44	132,88 €	3,02 €
Septembre-Décembre 2019	55	166,10 €	3,02 €
FORFAIT ANNUEL	139	419,78 €	3,02 €

FORFAIT ANNUEL DEMI-PENSION 5 JOURS

Trimestre	Nombre de jours de fonctionnement	Tarif Forfaitaire en €	Tarif journalier en €
Janvier-Mars 2019	50	151,00 €	3,02 €
Avril-Juillet 2019	54	163,08 €	3,02 €
Septembre-Décembre 2019	69	208,38 €	3,02 €
FORFAIT ANNUEL	173	522,46 €	3,02 €

FORFAIT ANNUEL INTERNAT

Trimestre	Nombre de jours de fonctionnement	Tarif Forfaitaire en €	Tarif journalier en €
Janvier-Mars 2019	50	385,00 €	7,70 €
Avril-Juillet 2019	54	415,80 €	7,70 €
Septembre-Décembre 2019	69	531,30 €	7,70 €
FORFAIT ANNUEL	173	1 332,10 €	7,70 €

Les élèves externes peuvent à titre exceptionnel déjeuner au lycée sous réserve d'acheter un ticket repas auprès de l'intendance (3,50 €).



L'internat est fermé le dimanche soir. Les élèves sont accueillis dès 7h15 les lundis. Un petit-déjeuner leur est servi.